

Le **09 octobre 2014** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse DORE et Marie-Thérèse HURNI. Mrs Michel COURAGEOT, Luc NOIROT, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN membres du Bureau.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 11

Membres Votants : 11

• **Location zone d'activité de Vraincourt**

Le Président informe que M. Marius CONTAL, exploitant agricole à Vraincourt, l'a sollicité pour la location des terres de la zone horticole à Vraincourt.

Les membres du Bureau unanimes, confirment que l'exploitation des terres est confiée à M. Laurent Piot, propriétaire de la seule entreprise installée sur la zone d'activité, sous la forme d'une convention précaire. En effet, du fait du remembrement intercommunal en cours et du projet d'aménagement de la zone, la convention est conclue pour une durée de un an renouvelable, laissant ainsi la liberté à la Communauté de Communes de récupérer les biens à tout moment. Le changement de destination des terres agricole permet de prévoir dans cette convention précaire, une libération des terres immédiate, dans le cas où une autre entreprise souhaiterait s'installer. Aucun risque de pollution accidentelle ne peut être non plus soulevé, du fait de l'exploitation des terres par le propriétaire de la ferme horticole lui-même.

• **Subvention opération façades**

Il est proposé de délibérer sur des demandes de subventions dans le cadre des opérations façades. Après étude des dossiers présentés par M. Courageot, président de la commission façades, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

• **Mutualisation du service « secrétariat »**

Le Président expose la demande de Mme Martinot, Maire de la commune d'Oudincourt, qui souhaiterait recourir à la mise à disposition d'une secrétaire de mairie. Compte-tenu des effectifs actuels au niveau du secrétariat de la Communauté de Communes, aucune secrétaire ne peut être mise à disposition pour une durée hebdomadaire de 6/35^{ème}. Toutefois, le travail de secrétariat peut être assuré par différentes personnes selon les spécialités de chacune (ressources humaines, comptabilité, suivi de projets...). Il a été proposé à Mme Martinot, sous réserve de l'accord du conseil communautaire, de profiter des services de la communauté de communes, directement sur place et d'avoir une personne à disposition lors d'une permanence dans sa commune à hauteur de 2/35^{ème}.

Le Président informe qu'une convention peut être signée entre la commune et la communauté de communes afin de convenir des modalités d'utilisation de ce service « secrétariat » mutualisé. La convention serait identique à celle permettant aux communes de bénéficier du service technique. Les communes qui le souhaitent participeraient financièrement à hauteur du nombre d'heures du secrétariat mis à disposition.

Les membres du bureau acceptent à l'unanimité cette proposition qui sera soumise aux élus lors du prochain conseil communautaire.

• **Ecritures budgétaires**

Une réunion s'est tenue en préfecture avec les services de la DGFIP au sujet de la reprise des excédents budgétaires de la MARPA et de la ZAE La Rochelotte, au budget principal de la communauté de communes.

Les services des finances publiques ont pointé du doigt le fait qu'ils n'ont pas relevés l'irrégularité de l'encaissement d'un prêt relais en 2011, directement sur le budget MARPA. Celui-ci aurait dû être encaissé sur le budget principal et un virement aurait dû être effectué vers le budget MARPA. Le remboursement du prêt relais ayant été fait par prélèvement automatique sur le budget principal en début d'année, il convient de régulariser ces écritures budgétaires.

Celles-ci seront proposées dans une décision budgétaire modificative lors du prochain conseil communautaire.

Au niveau des finances intercommunales, les services de la Direction des Finances Publiques ont informé le Président sur différentes pistes permettant de redonner d'une autonomie financière plus importante à la Communauté de communes, notamment en section de fonctionnement. Les pistes étudiées sont l'augmentation des recettes par une révision annuelle de

la tarification des services, l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale avec la prise de la compétence scolaire notamment, la poursuite de la mutualisation des services pour une rationalisation des dépenses...

D'autre part, les services de la Préfecture ayant informé que l'enveloppe du FNADT étant épuisée pour 2014, il convient de reporter certains projets en investissement sur 2015. Les membres du Bureau, après étude des dossiers en cours, confirment le report des travaux inscrits en 2014 sur 2015. Tous ces projets n'étant qu'au stade d'avant-projet, les travaux n'auraient de toute façon, pas débutés cette année.

Prochain conseil communautaire : fixé au 5 novembre 2014 à 20h30, à Bologne.